



**COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL**

2EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 JUIN 2025

La séance est conduite par le Président, Monsieur Frédéric Duc.

Le Conseil Général de Donneloye

- Vu le préavis no 03/2025 présenté par la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des Finances et Gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

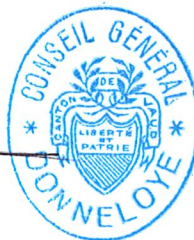
décide :

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base.

L'amendement proposé par Mme Mary-Lise Deriaz : « introduire un intérêt de retard à 4,5%, pour les mauvais payeurs » est refusé à la majorité, moins 7 oui et 9 abstentions.

Le Président

Frédéric Duc



la secrétaire :

Murielle Jaquier

